Multinationales : la voix de leur conscience

Autor(en): **Miserez, Marc-André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 820

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1022880

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

dialoguer, mais pas de négocier ce qui serait une reconnaissance «de jure» de l'adversaire.
S'il y a un code de comportement et qu'elle l'accepte, s'applique-t-il aux concurrents, qui, sur certains marchés profitent de la situation? Seule une voyelle sépare le verbe «adopter» du verbe «adapter». Précisons que le boycott gêna Nestlé surtout sur d'autres produits (le café soluble notamment subissait une concurrence agressive). Il ajoutait ses effets à des erreurs de management, il freinait le développement du chiffre d'affaires, il faisait peser un préjugé défavorable sur l'entreprise. Nestlé finit donc par négocier pour que soit levé le boycott. Il y eut des poignées de main sous les caméras (sans que le dossier soit clos).

IV. Dernier acte

Quelques données: les ventes de lait pour nourrissons n'ont pas été réduites dans le tiers monde. Globalement, elles représentent 600 millions de dollars, en 1978, cinq ans plus tard, en 1983, elles dépassent déjà les deux milliards.
— Le bénéfice de Nestlé sur ce créneau de vente (lait pour nourrissons dans le tiers monde) n'est certes pas négligeable, mais faible par rapport aux autres sources de revenus. Une modération est donc plus que supportable pour l'entreprise.
— L'application du code de l'OMS dépend des Etats nationaux. Or ils se révèlent souvent incapables ou faibles dans la protection de leur propre population.
— La logique d'un code sur la commercialisation du lait pour nourrissons devrait déborder sur les méthodes de l'industrie pharmaceutique (échantillons gratuits, cadeaux aux médecins, publicité, etc.). Une des raisons pour lesquelles Nestlé a tenu à faire lever le boycott américain était ces risques de dérapage.
A travers ce dossier, c'est bien notre histoire au présent qui se révèle.

A. G.

MULTINATIONALES

La voix de leur conscience

Réunis en assemblée générale le jeudi 15 mai, les actionnaires de Nestlé ont approuvé les comptes de l'exercice 85: chiffre d'affaires en hausse de 35,6% et bénéfice net pour la société holding de 593 millions. Le business du biberon et de l'assiette continue donc de tourner rond, surtout depuis qu'est venue s'y adjoindre la gamelle pour chiens. Nestlé a parfaitement réussi son «incarnation américaine» (voir DP 744). De fait, le centre de gravité de la multinationale se déplace de plus en plus vers le Nouveau Monde comme l'a rappelé Antoine Duchemin, président de la CANES (Convention d'actionnaires Nestlé).
Le brillant tableau dressé par Jean-Claude Buffle du boycott américain nous introduit à un mode d'action encore peu usité en Suisse. Pratiqué depuis des années Outre-Atlantique (et surtout par les églises), il consiste à élever une voix critique à l'intérieur même des entreprises en participant aux assemblées générales (voir à ce sujet DP 754 et 773).
Avec ses 13 000 actions, la CANES a pris l'habitude de faire entendre cette voix depuis 1981. Même si elle prêche souvent dans le désert, ses propositions intéressent au premier chef tous ceux que mobilisent les luttes tiers-mondistes. Les dirigeants de la CANES précisent bien que leur action ne vise pas à déstabiliser l'entreprise dont, après tout, ils sont aussi membres. Il s'agit de faire des propositions visant à maximiser les impacts positifs et de minimiser les dégats causés par la présence de Nestlé dans le Tiers Monde... Hélas, on sait les délais dont souffre, par exemple, la stricte application du code de l'OMS. On ne s'avancera pas beaucoup en affirmant que la résolution prise par ce même organisme le lendemain de l'assemblée générale de Nestlé, qui vise à interdire la distribution d'échantillons de lait en poudre (pour «fidéliser» la clientèle), ne sera pas suivie d'effets immédiats. Alors, inutile l'action de la CANES? Certainement pas, car ce type d'organisations peuvent contribuer notablement à la circulation de l'information. Dans le sillage de la CANES s'est constituée récemment une «Fondation pour une 6e Suisse responsable», qui publie depuis le début de l'année une lettre d'information mensuelle, *CH+6**. Par analogie avec la 5e Suisse qui désigne les Suisses de l'étranger, la 6e Suisse constitue l'ensemble des entreprises helvétiques agissant hors des frontières nationales. La publication d'une enquête réalisée par des chercheurs de l'Université de Bâle** a contribué à la prise de conscience du phénomène. Un seul chiffre pour s'en convaincre: en 1980, les 87 premières multinationales helvétiques ont réalisé au-delà de nos frontières un chiffre d'affaires de 70 milliards de francs tandis que le montant total de nos exportations effleurait les 53 milliards.

Animée par Jean-Philippe Arm, journaliste indépendant, transfuge du *Matin*, la lettre *CH+6* vise donc à rapatrier l'information sur les agissements de nos transnationales. La démarche est louable et permettra peut-être d'aboutir à des prises de conscience. C'est ainsi que lors de l'assemblée générale de l'UBS du 10 avril dernier, un groupe d'actionnaires a posé à la direction un certain nombre de questions impertinentes sur la présence de la banque en Afrique du Sud.

Il est salutaire que ces voix puissent se faire entendre, elles sont un peu la conscience des multinationales, qui ont toujours beaucoup de peine à faire leur autocritique.

Quand la réussite économique est là, certifiée par les chiffres, il est très difficile d'imaginer que l'on puisse avoir tort. C'est oublier un peu vite que les chiffres n'épuisent pas la réalité.

M. A. M.

* Adresse utile: *CH + 6*, Case postale, 20, 1261 Trélex.
** «Die sechste Schweiz», par Silvio Borner et Félix Wehrle, Orell Füssli, 1984.